



PROGRAMME DE FORMATION

OPAH et OPAH RU : de la convention à l'animation

(référence F46)

Objectifs

- Comprendre la convention d'OPAH/OPAH RU et son mode d'obtention
- Connaître l'organisation et les outils à mettre en place pour conduire et animer une OPAH/OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain)

Public

Responsable d'opérations, chargé d'études, chargé de réhabilitation

Prérequis

Disposer de connaissances de base en habitat et urbanisme

Méthodes et support

Exposé illustré d'exemples et de témoignages - questionnements et échanges avec les participants. Un support de cours sera remis à chaque participant.

Durée

2,00 jour(s)
14:00 heures

Informations complémentaires

Intervenant

Formation animée par le directeur quartiers anciens et habitat privé - Citallios

Parcours formation

- Renouvellement urbain

Organisation :

- Délai d'accès à la formation en "intra-entreprise": cette formation sera mise en place dans un délai d'un mois à compter de la demande et selon les disponibilités de l'intervenant(e)
- Tarif : un devis personnalisé sera réalisé en fonction de votre demande
- Contact : aude.vincent@scet.fr ; tél : 01 54 44 07 49
- Formation en présentiel dans une salle équipée (vidéo, paper-board) chez le client où via un prestataire ERP (Établissement Recevant du Public).
- Horaires de la formation (à titre indicatif) : 9h/12h30 - 14h/17h30

Suivi et évaluation:

- Suivi de l'action (questionnaire préalable, feuille de présence, ...)
- Evaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne via Formaeva

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12
SA au capital de 26 608 000€ - RCS Paris 562 000 349 - SIRET 562 000 349 02188
SCET Formation - Tél.: + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat





Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles.

Pour tout renseignement complémentaire : formation@scet.fr

Contenu

L'étude préalable à la convention

- La nature des études à conduire : une étude calibrée au regard des objectifs opérationnels attendus
- Les modalités de contractualisation des conventions OPAH entre l'ANAH et les collectivités locales
- Les différentes natures de subventions : à destination des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, pour les logements vacants
- Le contenu des conventions OPAH
- Comment préparer les interactions avec d'autres dispositifs d'intervention en quartiers anciens ?

Quelle organisation pour conduire et animer les OPAH ?

- Les différentes missions de l'opérateur
 - L'accueil et l'information des propriétaires, des locataires
 - L'accompagnement des propriétaires au montage des dossiers de demandes de subventions auprès de l'ANAH
 - Le reporting financier et technique auprès des prescripteurs, collectivités, ANAH, département, etc.
- L'articulation avec les actions d'aménagement : les espaces publics et les commerces
- Les outils à mettre en place pour conduire ces missions
 - Outils de communication et de marketing spécifiques
 - Bases de données cartographiques des immeubles, des travaux à mettre en place...
- La préparation des suites du suivi-animation